



iBiotec®

LA MARQUE D'UN FABRICANT

SOLVANTS ALTERNATIFS SUBSTITUTS CMR
ÉCOSOLVANTS

Substitut à l'acétone
aux mélanges MIBK MEK Xylène Toluène

Fiche Technique – Édition du : 29/07/2020

SUBSTITUT IMMÉDIAT À L'ACÉTONE **NEUTRALENE® RG 30**

Point éclair 30°C en vase clos
Vitesse d'évaporation 4'30 à 20°C

NEUTRALENE® RG 30 dissout immédiatement :

- Résines polyesters
- Résines époxyes
- Gelcoats, y compris hybrides
- Colles, adhésifs
- encres, vernis et peintures faiblement réticulées, bases solvants

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Réduction des consommations

NEUTRALENE® RG 30 a une pression de vapeur de 1,2 kPa à 20°C.

L'acétone a une pression de vapeur de 24,7 kPa à 20°C, plus de 20 fois supérieure à celle du NEUTRALÈNE RG 30. Par conséquent il est facile d'en déduire une forte diminution des consommations de solvant, de l'ordre de 5 fois, et éviter toute perte inutile par évaporation. Il est bien connu que l'acétone nécessite souvent plusieurs applications successives, du fait de sa vitesse d'évaporation presque instantanée.

Recyclable, réutilisable

NEUTRALENE® RG 30 est un azéotrope, son point de distillation est de 125°C.

Il est facilement récupérable, distillable et réutilisable, sans aucune perte de ses qualités physico-chimiques.

Le point de distillation peut être abaissé d'environ 30% en cas d'utilisation d'un distillateur sous vide. La distillation est alors totale et extrêmement rapide, à 90°C.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES TYPIQUES

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Aspect	Visuel	Limpide	-
Couleur	Visuel	Incolore	-
Odeur	Olfactif	Caractéristique	-
Masse volumique à 25°C	NF EN ISO 12185	889	kg/m ³
Indice de réfraction	ISO 5661	1,3970	-
Point de congélation	ISO 3016	-50	°C
Distillation	ISO 3405	125 azéotrope	°C
Solubilité dans l'eau	-	0,01	%
Viscosité cinématique à 40°C	NF EN 3104	0,86	mm ² /s
Indice d'acide	EN 14104	<1	mg(KOH)/g

Indice d'iode	NF EN 14111	0	gl ₂ /100g
Teneur en eau	NF ISO 6296	<0,1	%
Résidu après évaporation	NF T 30-084	0	%
CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCES			
CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Indice KB	ASTM D 1133	>150	-
Vitesse d'évaporation	-	4,30	minutes
Tension superficielle à 20°C	ISO 6295	27,5	Dynes/cm
Corrosion lame de cuivre 100h à 40°C	ISO 2160	1a	Cotation
CARACTÉRISTIQUES SÉCURITÉ INCENDIE			
CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Point d'éclair (vase clos)	NF EN 22719	30	°C
Point d'auto-inflammation	ASTM E 659	>270	°C
Limite inférieure d'explosivité	NF EN 1839	1,5	% (volumique)
Limite supérieure d'explosivité	NF EN 1839	14,0	% (volumique)
CARACTÉRISTIQUES TOXICOLOGIQUES			
CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Teneur en substances CMR, irritantes, corrosives	Règlement CLP	0	%
Teneur en méthanol résiduel issue de la transestérification	GC-MS	0	%
CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES			
CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Danger pour l'eau	WGK Allemagne	1 sans danger pour l'eau	classe
Biodégradabilité primaire CEC 21 jours à 25°C	L 33 T82	>70	%
Biodégradabilité facile OCDE 301 A sur 28 jours Disparition du COD	ISO 7827	>70	%
Biodégradabilité facile et ultime OCDE 301 D sur 28 jours Biodégradation à 67 jours	MITI modifié	72	

DOMAINES D'UTILISATION

- Remplacement de l'acétone pour des raisons toxicologiques, de sécurité incendie, réglementaires ou économiques.
- Remplacement des mélanges MIBK MEK XYLENE TOLUENE pour des raisons toxicologiques.
- Applicateurs de résines polyesters, époxies, gelcoats, nettoyage des outils d'application, rouleaux débulleurs.
- Nettoyage des matériels d'application de peintures techniques, peintures de sols, peintures routières, par coulée, par pulvérisation ou en circulant.
- Prototypage 3D, nettoyage des pièces en sortie de bains de résines
- Nettoyage de profilés aluminium laqués, élimine les micro-rayures avec un faible effet matifiant.
- Fabrication de bois rabotés, parquets, lambris, nettoyage du matériel d'application de saturateurs monocouche.
- Nettoyage en production, d'encres de sérigraphie. Préparation de substrats en verre avant marquage.
- Préparation de surface et décontamination avant collage, fixation chimique, réalisation de joints en gorges ou plans.
- Élimination et nettoyage de fixations chimiques, colles bases solvants, fusibles ou de réaction jusqu'au temps de Gel TECAM

Précautions d'emploi : Produit classé inflammable, inférieur à 63°C de point éclair. Produit ne contenant aucune matière première classée, CMR, toxique, nocive, irritante ou sensibilisante. Se reporter à la fiche de données de sécurité. Bien lire l'étiquette figurant sur l'emballage. En cas de fractionnement, reporter celle-ci, sur les nouveaux emballages.

Utiliser pur, ne pas mélanger avec de l'eau.

NEUTRALENE® RG 30 est un solvant, dissolvant puissant, des résines ; faire un essai préalable en cas de préparation de surface sur des matières plastiques ou élastomères.

PRÉSENTATIONS

Bidon 1 L

code article 516603

fiche de données de sécurité 161538



Bidon 5 L

code article 516602

fiche de données de sécurité 161538



Bidon 20 L

code article 516591

fiche de données de sécurité 161538



Fût 200 L

code article 516592

fiche de données de sécurité 161538



iBiotec® Tec Industries®Service
Z.I La Massane - 13210 Saint-Rémy de Provence – France
Tél. +33(0)4 90 92 74 70 – Fax. +33 (0)4 90 92 32 32
www.ibiotec.fr

USAGE RÉSERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Consulter la fiche de données de sécurité.

Les renseignements figurant sur ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Les caractéristiques y figurant ne peuvent être en aucun cas considérées comme spécifications de vente. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Parallèlement, le client s'engage à accepter nos conditions générales de marché de fournitures dans leur totalité, et plus particulièrement la garantie et clause limitative et exonératoire de Responsabilité. Ce document correspond à des secrets commerciaux et industriels qui sont la propriété de Tec Industries Service et, constituant un élément valorisé de son actif, ne saurait être communiqué à des tiers en vertu de la loi du 11 juillet 1979.